



COMPOSITION DES JURYS UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.) Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°);

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1:

Le jury de la Licence 1 Droit – Amphi 2 est ainsi constitué pour le semestre 2 de l'année universitaire 2023-2024

Président(e): Elina LEMAIRE

Membres:

Mitra	ADA	Alexandre	DUPONT	Vincent	SITBON
Anne-Charlotte	ANTONY	Maxime	DURY	Sarah	SUGY
	BESOMBES-	Laurie	GIBEY	Réjane	THIRY
Nathalie	PETIT		JEAN-		
Pierre	BORDAIS	Walter	BAPTISTE		
Olivier	CAMY	Marie-Clotilde	LAULT		
Hida	CHAKRINA	Florence	LHERITIER		
Eva	DARNAY	Fanny	MALHIERE		
Margaux	DECHAUME	Karolin	MOSER		
Aminata	DIABY				
Audrey	DUFRESNES	Raphaël	PORTEILLA		

Article 2:

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 18/03/2024

Le Directeur de l'UFR DSEP Jimmy LOPEZ

